



Négociations ARRCO et AGIRC

ACTIFS - RETRAITÉS : TOUS CONCERNÉS

Des négociations vont s'ouvrir le 17 février prochain.

Cela vous regarde car il s'agit de votre niveau de vie actuel si vous êtes retraités, futur si vous êtes en activité.

Le niveau de pension moyen des retraites se situe autour de 1300 €. Il faut souligner que ce montant plus que modeste recouvre de très fortes inégalités.

Beaucoup de retraités disposent d'un montant de pension beaucoup plus faible, les femmes en particulier.

Les différentes réformes et accords passés sur les retraites vont encore dégrader la situation. Les futurs retraités vont être touchés de plein fouet par, notamment, l'allongement de la durée de cotisation (exemple : 172 trimestres nécessaires pour le taux plein pour ceux nés en 1973).

Mais le montant de la pension est encore trop élevé pour le Medef.

Pour les salariés du privé, la retraite est constituée par une pension de base et une pension servie par le régime complémentaire Arrco auxquelles s'ajoute une pension du régime complémentaire Agirc pour les cadres et certains salariés affiliés.

Ces régimes connaissent des difficultés qui sont principalement liées à la crise. Alimentés exclusivement par des cotisations qui stagnent (elles ont même baissé en 2009) du fait du maintien à un niveau bas des salaires, du chômage massif et de la précarité.

Comme le nombre de retraités augmente du fait du babyboom et de l'allongement de l'espérance de vie, les régimes doivent utiliser les réserves qu'ils avaient constituées auparavant.

Ces réserves ne sont pas inépuisables. Si rien ne se passe, l'Agirc serait obligée de baisser les pensions qu'elle verse à ses affiliés dès 2018, 2027 pour l'Arrco.

La seule solution envisagée par le Medef est de réduire le niveau des droits, tant pour les retraités actuels que pour les retraités futurs (voir encadré).

La valeur de service du point (Arrco ou Agirc) est utilisée pour :

- calculer les pensions au moment du départ à la retraite ;
- revaloriser les pensions en cours de retraite.

Si cette valeur du point n'est pas ou trop peu augmentée, cela se répercutera sur les futurs retraités.

Exemple : la valeur du point Arrco est aujourd'hui de 1,2513 €.

Si elle n'est pas revalorisée, pendant trois ans, les salariés qui prendront leur retraite dans trois ans percevront une pension qui aura un pouvoir d'achat diminué, et ce d'autant plus que l'inflation sera importante sur cette même durée.

Repère : la CGT considère que la valeur de service du point doit évoluer au même rythme que le salaire moyen.

Dans le même temps, les gros actionnaires se gavent de dividendes.

Avec une partie seulement de ces dividendes, il y aurait très largement de quoi renflouer les caisses des régimes de retraite complémentaires.

Mais le patronat ne veut pas en entendre parler.

Il souhaite imposer une disposition qui ne permettrait plus de partir avec sa retraite complète avant 67 ans, convaincu que cela inciterait les salariés à partir plus tard.

C'est une bien mauvaise option quand on sait que déjà bien avant 60 ans, beaucoup de salariés sont touchés par la maladie ou l'invalidité, à cause notamment de la pénibilité du travail et que le chômage a fortement augmenté chez ces salariés. Le recul de l'âge légal à 62 ans y a plus que contribué.

Le Medef voudrait aussi fondre en un seul régime l'Arcco et l'Agirc. Bonne idée en apparence, elle consisterait en fait à réduire drastiquement la retraite des cadres mais aussi à en faire payer une partie par les autres salariés.

D'autres solutions existent. Elles passent par une indispensable augmentation des ressources des régimes :

- **en augmentant la cotisation acquittée par les employeurs de façon adaptée à la situation des secteurs d'activité (là où il y a beaucoup de profits, les cotisations augmenteraient) ;**
- **en soumettant à cotisations tous les éléments de rémunération (épargne salariale, intéressement, participation...)** ;
- **en faisant contribuer les revenus financiers à la même hauteur que les cotisations assises sur les salaires.**

Enfin, l'égalité salariale qui reste un combat d'actualité aurait des vertus aussi pour financer les régimes de retraite. Ainsi, dans le cas où nous avancerions dans cette direction, non seulement les femmes bénéficieraient de meilleurs salaires et donc de meilleures retraites, mais les réserves des régimes ne s'épuiserait pas et seraient rapidement reconstituées.

Faites-vous entendre et demandez des comptes.

La CGT fera en sorte que vous disposiez de toutes les informations nécessaires afin que vous puissiez faire valoir vos intérêts.

Vous ne voulez pas en rester-là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :
Âge : Profession :
Entreprise (nom et adresse) :

